

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 mai 2015 À 20 h 00

Présents : F. LAUNAY, N. FAUCOND, E. RAVAUD, O. RECOQUILLÉ, C. CORMIER, D. COUTAUD, M. BRUNEAU, E. CARDIN, S. DELAUNAY, C. DENIS, C. DI DOMENICO, J. GRONDIN, F. GUÉDON, V. JOUAN, N. LIVA, J. ORIEUX, D. RAMBAUD.

Excusés : B. BEAUFILS, J-L. GOBIN.

Secrétaire de séance : D. COUTAUD.

Convocation : 5 mai 2015



CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GRAND LIEU
POUR ADHÉSION AU SERVICE ADS

Sur proposition de Monsieur Olivier Recoquillé, Adjoint délégué à l'urbanisme, le Conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-4-2 ;

Vu la délibération n° DE060-C070415 du Conseil communautaire en date du 7 avril 2015 portant création du service commun d'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols ;

Vu la convention prévue à l'article L. 5211-4-2 du code général des collectivités territoriales qui encadre le fonctionnement du service commun ;

Considérant que l'article 134 de la loi "ALUR" du 24 mars 2014, qui entrera en vigueur au 1^{er} juillet 2015, met fin à la mise à disposition des services de l'Etat auprès des communes de moins de 10 000 habitants faisant partie d'un établissement public de coopération intercommunale regroupant 10 000 habitants ou plus ;

Considérant que les communes avaient confié par convention, les actes d'instruction des demandes d'autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols, à la division du Vignoble et Grand Lieu de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) ;

Considérant qu'au regard de cette situation, les Communes et la Communauté de Communes de Grand Lieu ont choisi de créer un service commun d'instruction afin d'assurer ces missions pour le compte de chacune des communes ;

Considérant que la création de ce service commun n'emporte pas transfert de compétence, le Maire restant seul habilité pour délivrer ou refuser de délivrer les autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols et que le service commun instruira les autorisations et les actes sous l'autorité fonctionnelle du Maire concerné ;

Considérant qu'une convention doit être signée entre la commune adhérente au service ADS commune et la communauté de communes ;

Considérant que cette convention vient préciser le champ d'application, les missions respectives de la commune et du service, les responsabilités et les modalités d'intervention dans le cas de contentieux et/ou recours ;

Considérant la gratuité de ce service commune pour la commune adhérente ;

Considérant que les dossiers qui feront l'objet d'un dépôt en mairie après le 15 juin 2015 seront instruits par le service commun de la communauté de communes de Grand Lieu ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'adhésion de la commune de La Limouzinière au service commun d'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols ;
- Approuve les termes de la convention relative à ce service et autorise M. le Maire à signer ladite convention ;
- Autorise M. le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier ;
- Autorise M. le Maire à dénoncer la convention passée avec l'Etat pour la mise à disposition de ses services pour l'instruction des autorisations des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols.

TIRAGE AU SORT DE LA LISTE PRÉPARATOIRE AU JURY D'ASSISES 2016

Le Conseil municipal procède, à partir de la liste électorale, au tirage au sort des électeurs qui seront inscrits sur la liste préparatoire au jury d'assises, sont désignés :

- Monsieur Jean-Charles FAVREAU
- Madame Christine OLIVIER épouse BECHET
- Madame Nicole OLIVIER épouse NAUD
- Madame Nathalie LAUNAY épouse BESSONNET
- Madame Tiziana AHINI épouse LEMIÈRE
- Monsieur René BOUCARD

PERSONNEL COMMUNAL

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe auxiliaire à mi-temps pour les mois de juillet et août. Cet agent sera chargé de l'arrosage et de l'entretien du fleurissement.

ESPACE JEAN DE LA FONTAINE

Madame Nathalie FAUCOND, Adjoint responsable de la bibliothèque indique que lors de la journée des associations du 20 juin prochain, la bibliothèque municipale va procéder à la vente de livres réformés. Le Conseil municipal doit fixer les prix de vente des ouvrages.

Propositions :

- Livres adultes (romans, policiers, BD, etc...) : 2 euros
- Livres jeunes : 1 euro
- Beaux livres (BD, documentaires, ...) : 5 euros
- Magazines : 5 titres à panacher à volonté : 1 euro
- K7 vidéo : sans garantie de bon état : 1 euro

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les prix de vente ci-dessus.

.../...

SALLE DE SPORTS – GROUPE DE TRAVAIL

Monsieur le Maire propose la mise en place d'un groupe de travail pour le projet salle de sports. Ce groupe de travail sera appelé à faire le choix du maître d'œuvre et à travailler sur le projet en liaison avec les associations.

Le Conseil municipal désigne les membres suivants :

- Frédéric LAUNAY, Nathalie FAUCOND, Evelyne RAVAUD, Olivier RECOQUILLÉ, Cyrille CORMIER, Julien GRONDIN, Frédéric GUÉDON, Nathalie LIVA, Dominique RAMBAUD.

Les réunions de travail pourraient se tenir le mercredi soir.

APPROBATION MARCHÉ CURAGES DE FOSSÉS 2015

Monsieur Julien GRONDIN, conseiller délégué chargé de la voirie, présente à l'assemblée les résultats de la consultation d'entreprises en vue de la réalisation des curages de fossés 2015.

La commission d'appel d'offres propose de retenir l'entreprise ATDV de Legé pour un montant de 7 813.60 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le marché présenté et autorise le Maire ou un Adjoint à signer les pièces à intervenir.

APPROBATION MARCHÉ LOT N°3 - BÂTIMENT PLACE SAINTE THÉRÈSE

Le lot n°3, ravalements, avait été déclaré infructueux lors de l'appel d'offres initial. Après relance, trois entreprises ont fait parvenir une offre.

Monsieur Julien GRONDIN présente les conclusions de la commission d'appel d'offres et propose de retenir l'entreprise BATH, ravalement pour un montant de 20 037.70 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le marché présenté et charge le Maire ou un Adjoint de signer les pièces à intervenir.

CHANTIER JEUNES BÉNÉVOLES

Madame Nathalie FAUCOND présente le programme du chantier de jeunes bénévoles 2015. Il se déroulera du 19 au 29 juillet prochain sur le site du Château, une douzaine de jeunes sont prévues. Une soirée festive ouverte à la population aura lieu le samedi 25 juillet autour du four à pain.

JOURNÉE DES ASSOCIATIONS

Monsieur Cyrille CORMIER rappelle que la journée des associations est programmée le 20 juin prochain de 11 h 00 à 17 h 30 au stade municipal. 23 associations ont répondu présentes. Il demande si des bénévoles pourraient être présents le matin pour installer le site.

**PROCHAINE RÉUNION
LE MERCREDI 1^{er} JUILLET 2015 à 19 H 00**